



Solidaires FACE AUX DÉFIS

20 ET 21 NOVEMBRE 2015

5

RAPPORT
DU
DIRECTEUR
EXÉCUTIF

Solidaires
FACE AUX DÉFIS

RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Consoeurs, confrères,

C'est un privilège et un honneur pour moi de prendre aujourd'hui la parole devant vous en tant que directeur exécutif du SEP-B-Québec.

Beaucoup de choses ont changé depuis notre dernier congrès, il y a trois ans.

Un an à peine après notre congrès de 2012, mon prédécesseur Serge Cadieux était élu par le congrès de la FTQ de novembre 2013 au poste de secrétaire général et de ce fait, il se retirait de son poste de directeur exécutif du SEP-B-Québec et de la présidence nationale de notre syndicat canadien.

Je devenais donc, comme le prévoient les statuts du SEP-B-Québec, le directeur exécutif du SEP-B-Québec. J'ai assumé mes fonctions avec toute l'énergie dont je suis capable, mais – je dois l'admettre – avec une certaine appréhension quant à la tâche qui m'attendait.

Le 1^{er} janvier 2014, j'étais élu président national de notre syndicat canadien. J'ai pu ainsi continuer à faire rayonner le SEP-B-Québec à travers le Canada. Je n'aurais pas été à même de remplir mes mandats comme directeur exécutif du SEP-B-Québec et comme président national du COPE SEP-B et de continuer à bâtir le succès de notre organisation sans la complicité, le soutien, le dévouement et l'acharnement de mes deux adjoints – Pierre Gingras et Kateri Lefebvre, de mon adjointe administrative Francine Doyon, et de notre super-équipe de conseillères et conseillers, du moins jeune au petit nouveau : Kathleen Bertrand-Bourgault, Pierrick Choinière-Lapointe, Maria Cirino, Alex Desrochers, Josée Detroz, Lizon Dufour, Caroline Duval, Pierre Gagnon, Pierre Gérin-Roze, Guy D. Lalonde, Hugo Langlois, Andréanne Lemay, Mathieu Mercier, Helene Oliveira, Claude Paquet, Elizabeth Perreault, Bogidar Pérucich et Jean-Sébastien Schetagne. Il en va de même pour notre merveilleuse équipe de soutien administratif : Julie Belhumeur, Micheline Berger, Danielle Berthelot, Catherine Charland, Francine Doyon, Karine Girard, Joanne Trottier et Daniel Vallée. Je ne peux passer sous silence l'inestimable appui de MA présidente Chantal Dumoulin, de mon comité exécutif et de vous, les membres.

Je voudrais aussi souligner l'apport des personnes suivantes, certaines sont aujourd'hui à la retraite, d'autres poursuivent leur carrière ailleurs. J'ai nommé Serge Cadieux, Denis Fréchette, Stéphane Hudon, Alexandre Grenier, Roger Samuel et Linda Solomon et bien sûr notre président honoraire Maurice Laplante.

Je vous demande de vous joindre à moi pour leur donner une bonne main d'applaudissement.

Or, grâce à l'appui et à la solidarité de notre personnel – les deux directeurs adjoints, les conseillères et les conseillers, les membres du personnel de soutien administratif – et des comités exécutifs des sections locales, je peux aujourd'hui vous dire que le travail de ces deux dernières années a été un véritable plaisir.

Ensemble, nous avons fait face aux défis et nous avons continué à faire progresser notre merveilleuse organisation, le SEPB-Québec.

Et oui, le temps a passé vite, très vite.

Il y a 12 ans à peine naissait le SEPB-Québec de la dissolution du Conseil de l'Est du Canada. En 2003, 15 sections locales et leurs 13 000 membres formaient le SEPB-Québec. À peine six mois plus tard, en 2004, nous engageons la bataille de notre vie en rompant avec notre syndicat international pour créer notre propre syndicat canadien autonome, le COPE SEPB. Le SEPB-Québec a joué un rôle d'avant-plan dans cette audacieuse et courageuse entreprise pour gagner notre autonomie pour toutes les sections locales au Canada.

Depuis, nous avons poursuivi notre progression. En dépit des malheureuses pertes de membres subies dans le secteur forestier, le SEPB-Québec a accueilli de nouveaux groupes dans ses rangs grâce à des efforts et des stratégies ciblées de recrutement et aujourd'hui, c'est plus de 16 000 membres que nous représentons au Québec. Nous prenons notre juste place au sein du mouvement syndical et nous continuons à évoluer dans le meilleur intérêt de nos membres, pour une plus grande justice et équité sociale et pour un monde meilleur pour tous.

Après douze ans d'existence, le succès du SEPB-Québec ne peut se contredire et nous sommes un exemple à suivre.

Je le répète ici; le succès de notre organisation n'aurait pas pu être possible sans le précieux apport et la solidarité de l'ensemble des femmes et des hommes, du personnel de soutien et de l'équipe des conseillères et conseillers à notre emploi, des membres du comité exécutif du SEPB-Québec et de toutes les militantes et militants dévoués à notre cause. Encore merci.

Nous sommes donc réunis ici en ce quatrième congrès triennal pour faire d'abord le bilan des trois dernières années mais aussi pour mesurer les défis que nous aurons à relever au cours des trois prochaines années. Nous aurons des résolutions à débattre sur des sujets variés qui toucheront notre vie syndicale et collective et nos structures, pour nous permettre de poursuivre notre évolution comme organisation démocratique au service de nos membres. Nous aurons le privilège d'entendre les propos

de nos estimables invités qui sauront vous captiver j'en suis convaincu. Nous aurons aussi à décider des grandes orientations à donner au SEPB-Québec pour ce prochain mandat.

1. NOTRE ACTION CONCRÈTE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

NÉGOCIATIONS, DÉMOCRATIE SYNDICALE ET ENGAGEMENT

Nos sections locales représentent quelque 200 unités d'accréditation différentes. Depuis notre dernier congrès en automne 2012, nous avons procédé au renouvellement de convention collective pour 105 de ces unités. De ces 105 conventions collectives, 102 ont été conclues sans conflit de travail, soit 97 %.

Malheureusement, les 300 membres de Renaud-Bray appartenant au SEPB 574 ont dû recourir à la grève pour mener à bien leur négociation. Quant aux 24 membres du SEPB 574 de chez Traders, ils ont dû composer avec un lock-out sauvage, et les procureurs de la Ville de Montréal ont fait grève pendant une journée avant de pouvoir régler leur convention collective. Je reviendrai sur ces 3 négociations plus loin dans mon rapport.

Je me dois de mentionner ici qu'au moment d'écrire ces lignes nos quelque 6 000 membres de soutien scolaire dans le secteur public de l'éducation des sections locales 576, 577, 578 et 579 et les membres de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal du SEPB 571 qui font partie du Front commun du secteur public ont donné un mandat de grève de 6 jours de grève perlée à leurs représentants devant les offres scandaleuses et le mépris affiché par le gouvernement Couillard piloté par son ministre du Conseil du trésor Martin Coiteux. Ces moyens de pression ont déjà commencé avec une journée de grève en octobre et 2 jours en novembre. D'autres journées sont à prévoir si les négociations n'aboutissent pas à un règlement avec le gouvernement. Je reviendrai aussi sur les négociations du Front commun plus loin dans mon rapport.

Je ne ferai pas ici rapport sur chacune des négociations, après tout je n'ai que deux heures pour ma présentation. J'aimerais par contre souligner quelques-unes de ces négociations :

SEPB 434 - Notre syndicat à la Banque Laurentienne du Canada

La Banque Laurentienne, je vous le rappelle, est la seule banque syndiquée en Amérique du Nord. La section locale 434 représente quelque 2 200 membres dans le monde financier qui n'est pas un environnement toujours facile et qui est très peu syndiqué au Canada. Cette réalité est encore plus vraie aux États-Unis où le secteur est totalement non syndiqué.

Depuis ces dernières années, les griefs s'accumulent et les règlements sont de plus en plus difficiles à conclure. Le syndicat a alors amorcé une énorme réflexion pour trouver des solutions pour réduire le

nombre de griefs et pour rétablir un équilibre avec la Banque. Ce travail a porté fruit, mais il reste encore du pain sur la planche.

Pour ce qui est du renouvellement de la convention collective, c'est après plus de 17 mois de négociation et une quarantaine de rencontres que la nouvelle convention collective était conclue et signée avant que la précédente ne vienne à échéance, soit le 31 décembre 2012. Voilà une chose inusitée et un changement intéressant en matière de relations de travail avec la Banque Laurentienne. Cette nouvelle convention collective, signée le 19 décembre 2012, est d'une durée de six ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2017. Plus de 25 assemblées générales ont été organisées partout au Québec pour sa ratification. Les membres l'ont entériné à 82 %. Elle prévoit entre autres des augmentations salariales pour le personnel de bureau de 2 % pour chacune des années, de 2012 à 2015 inclusivement, et de 2,5 % pour 2016 et 2017. Des révisions périodiques sont aussi prévues pour au moins 88 % des employés admissibles à celles-ci pour chacune des années en relation avec leur évaluation annuelle.

Tout dernièrement, le SEPB 434 a tenu son congrès triennal et une toute nouvelle équipe a été élue. Comme cette équipe est constituée de 19 personnes, vous ne m'en voudrez pas si je ne les nomme pas une à une. Par contre, je tiens à vous annoncer le nom de la nouvelle présidente; il s'agit de Josée Cioffi, à qui j'offre mes félicitations ainsi qu'à tous les membres de son nouvel exécutif. Je voudrais aussi remercier l'équipe sortante pour son travail des dernières années. Le SEPB-Québec sera comme toujours aux côtés du nouvel exécutif devant les défis à relever.

SEPB 463 (Gaz Métropolitain, Société en commandite)

Les pourparlers en vue du renouvellement de la convention collective des 425 membres de l'unité bureau débiteront au début de l'année 2016, la convention collective étant échue depuis le 31 août 2015. Leur cahier de demandes est d'ailleurs prêt. La convention collective des 45 représentants aux ventes expire l'an prochain.

Une assemblée générale d'élection avait lieu en novembre 2014 où était réélue pour un nouveau mandat l'équipe des trois mêmes dirigeants libérés à temps plein. Des nouveaux membres se sont aussi ajoutés à l'exécutif. Le 25^e congrès de la section locale s'est tenu le 24 octobre dernier.

Pierre Tourville, président du SEPB 463 et membre du comité de l'environnement de la FTQ pour le SEPB-Québec fera partie de la délégation de la FTQ à titre de représentant du SEPB à l'importante réunion sur le climat à Paris – le COP 21 – qui débutera dans les prochains jours dans un Paris ébranlé.

Notre participation active à cette rencontre mondiale témoigne d'abord de notre engagement comme organisation syndicale. Nous sommes présents et impliqués là où nous pouvons faire notre part pour créer un monde meilleur.

Mais la participation des délégations de la FTQ et du CTC serviront aussi à témoigner de notre solidarité avec la France après ce terrible et abominable attentat terroriste.

SEPB 571

Plusieurs conventions collectives ont été renouvelées pour les unités du SEPB 571 dont celle en particulier des juristes de la Ville de Montréal qui mérite mention du fait qu'ils ont dû recourir à des moyens de pression incluant le port d'un brassard syndical du SEPB 571, une grève d'une journée et la menace d'une grève générale illimitée pour convaincre la Ville qu'il fallait s'entendre avec le syndicat. Il faut savoir que le vote de grève avait été donné à 100 %. Comme le Congrès du travail du Canada (CTC) tenait justement son assemblée statutaire à Montréal au même moment et que le nouveau maire Denis Coderre devait y prendre la parole pour souhaiter la bienvenue aux congressistes, il aurait mal venu pour la Ville de ne pas régler avec ses procureurs et de dire non à leurs demandes légitimes. Les juristes de la Ville de Montréal concluaient donc au printemps 2014 et juste avant le congrès du CTC une convention collective après des négociations très difficiles. C'est à près de 88 % que les juristes ont accepté cette nouvelle convention collective de 5 ans, se terminant donc le 31 décembre 2017.

Ils ont obtenu la parité sur la rémunération avec leurs collègues juristes de l'État, la reconnaissance du temps supplémentaire et l'introduction d'une banque de temps. En échange, les juristes ont consenti à cotiser davantage dans leur régime de retraite.

Nous avons conclu une entente de principe pour nos membres du Centre de justice de proximité du grand Montréal le 5 novembre dernier. La nouvelle convention collective restera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2018. Les gains de la négociation sont des congés additionnels payés ainsi que l'introduction d'un RÉER collectif avec contribution de l'employeur.

Les architectes de la Ville de Montréal sont, quant à eux, sans contrat de travail depuis le 31 décembre 2011. L'adoption du projet de loi 15, *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, a donné une douche froide au chapitre de la négociation.

La Ville de Montréal veut finaliser la négociation des régimes de retraite avant de conclure la convention collective.

J'aimerais saluer l'arrivée du groupe des professionnels à l'emploi d'Investissement Québec qui ont choisi le SEPB-Québec pour les représenter. Notre profil déjà réputé chez les travailleurs professionnels n'en aura que plus d'attrance pour d'autres groupes de professionnels à la recherche d'une représentation efficace.

SEPB 573 (Commission de la construction du Québec)

Dans son rapport au congrès du SEPB-Québec de 2012, mon prédécesseur Serge Cadieux vous avait parlé du long et difficile conflit qu'avaient dû entreprendre les 600 membres du SEPB 573 à la Commission de la construction du Québec. Cette dure bataille dont vous vous rappelez sûrement a été remplie d'embûches et de contestations juridiques de toute sorte.

Parmi les dossiers juridiques figuraient les contestations juridiques que nous avons entreprises pour tenter de faire reconnaître le droit d'appartenir au syndicat de leur choix à nos 300 consoeurs et confrères de la CCQ qui ont été privés par la loi de leur droit de rester syndiqués au SEPB.

Nous avons mené cette contestation le plus loin possible et y avons consacré toutes nos énergies sans succès. Comme nous n'avons pas eu gain de cause dans cette affaire, nous avons dû nous résigner à ce que nos 300 consoeurs et confrères communément appelés « les inspecteurs » toujours à l'emploi de la CCQ soient syndiqués avec un autre syndicat appartenant à une autre centrale syndicale, la CCQ. Il ne nous reste plus qu'à leur souhaiter bonne chance et à maintenir la solidarité entre syndicats.

En novembre 2014, la section locale 573 tenait son congrès durant lequel un nouvel exécutif était élu. Les enjeux que le nouveau comité exécutif de la section locale 573 a dû affronter ont été nombreux. Il fallait mener à terme les dossiers juridiques, négocier une nouvelle convention collective, prendre en charge un syndicat redessiné par la loi, protéger les droits de leurs membres et assurer le quotidien. Rien là-dedans qui ressemble à une mince tâche, mais elles ont toutes été menées à bien.

À l'aube de nouvelle ronde de négociation qui s'est amorcée en février 2015, nous laissons derrière nous toutes les batailles juridiques qui remontent aux dernières négociations de 2012 et j'ai nommé :

- La plainte pour négociation de mauvaise foi quant au calcul de la rente de transition. Une ordonnance provisoire de sauvegarde nous était accordée par chacune des instances ce qui a permis, pendant presque 3 ans, de maintenir les modalités du régime concernant le versement de la rente de transition telles quelles, c'est-à-dire, avant le 31 décembre 2012;
- Le grief patronal qui visait à faire reconnaître la copropriété du régime complémentaire de retraite des employés syndiqués.

Notre équipe de négociation dirigée par Josée Detroz, conseillère, et Yannicke Williamson, présidente de la section locale a réussi ce qui paraissait improbable : conclure une excellente convention à l'avantage de nos membres sans recours ni à des moyens de pression ni à la grève.

Saluons cette victoire,

Saluons le travail de notre équipe de négociation,
Saluons le soutien des membres.

Les principaux enjeux de cette négo étaient le régime de retraite, le mouvement du personnel et l'implantation d'un horaire flexible.

Après 6 mois de négo, et sans conflit cette fois-ci, une entente de principe était acceptée à 96 % par les membres.

SEPB 574

Les défis étaient encore nombreux pour la section locale 574. Avec plus de 60 unités de négociation dans une variété de secteurs et d'entreprises, le recrutement reste difficile et les efforts de cassage de syndicat de certains employeurs requièrent vigilance et un militantisme sans faille. Les groupes que représente cette section locale, comme Renaud-Bray, Traders, La Presse, le Groupe Pages Jaunes, la Croix Bleue, Médavie, Dare, ont des dossiers de négociation et juridiques qui tiennent la section locale bien occupée. Il n'en reste pas moins que cette section locale et son comité exécutif restent actifs et impliqués. Le président Loïc Breton, par exemple, qui est responsable politique de notre comité d'action sociale et politique (le CASP) ainsi que plusieurs membres du SEPB 574 ont participé activement au Forum social à Ottawa. Loïc a été l'un des deux représentants du SEPB-Québec à faire partie de la délégation de la FTQ au Forum social des peuples qui s'est tenu à Tunis cette année.

Deux conflits de travail ont marqué cette section locale ces trois dernières années :

- **Renaud-Bray** : Après une vingtaine de séances de négociation et de conciliation, le syndicat n'a eu d'autre choix que de déclencher deux grèves : la première d'une durée de deux jours a servi de coup de semonce; la deuxième était une grève générale illimitée (dans les faits du 2 au 20 novembre 2013). Elle a touché 11 succursales de Renaud-Bray. Les points essentiels de la négociation touchaient les horaires, les salaires ainsi la reconnaissance du métier de libraire. Le 17 novembre intervenait une entente de principe qui était ensuite adoptée par les membres en assemblée générale. Elle prévoit une augmentation de salaire équivalente à l'IPC plus 0,6 %, une garantie d'heures pour les employés réguliers et la reconnaissance pour tous les employés hormis les caissiers du statut de libraire, ce qui se traduit par une hausse de salaire pour environ 35 % du personnel.
- Pour **Traders**, deux dossiers de négociation ressortent du lot :
 - La négociation d'une première convention collective. Après avoir rejeté une offre finale de l'employeur, les employés étaient mis en lock-out dès le 2 février 2014. Par contre, l'employeur

avait très mal calculé son geste et le niveau de solidarité de nos membres et après deux semaines, il acceptait de référer le conflit à un arbitre de différends pour ainsi mettre fin au conflit. Une fois l'arbitre nommé pour décider du contenu de la convention collective, le lock-out prenait fin le 3 mars 2014. Les points les plus importants de cette négociation touchaient au mode de rémunération (salaire de base vs commission), le régime de vacances, le travail des membres exclus de l'unité de négociation. Une convention collective négociée qui réglait tous les sujets en litige à la grande satisfaction de nos membres a été signée le 1^{er} mai 2015.

- Le dépôt d'une plainte en vertu de l'article 59 du Code du travail. Au mois d'août 2014, l'employeur a modifié unilatéralement le mode de rémunération des vendeurs sur la route. Certains voyaient leur paie coupée de moitié. Le syndicat a déposé une plainte en vertu de l'article 59 du Code puisque les conditions de travail avaient été modifiées sans l'accord du syndicat. L'arbitre Joëlle L'Heureux a accueilli la plainte. Cependant, l'employeur et le syndicat ne s'entendaient pas sur le quantum à verser aux salariés. Un règlement est finalement intervenu entre les parties le 1^{er} mai 2015 avec le règlement de la convention collective. L'entente prévoit que l'employeur verse une somme totale d'un million de dollars aux seize salariés touchés par les changements illégaux imposés par l'employeur.

Il aura fallu un an de négociation avant d'en arriver à la signature d'une première convention collective chez **Archambault-Berri**, propriété de Québecor. Nous avons obtenu pour nos membres plusieurs gains par rapport à la convention collective des TUAC en vigueur.

Toujours chez Archambault, nous avons convaincu la Commission des lésions professionnelles de la justesse du maintien des bancs en nous appuyant sur l'article 170 des règlements sur la santé et sécurité au travail. Cette décision fera jurisprudence dans le domaine des établissements du secteur du commerce de détail.

La convention collective pour l'unité bureau du **Groupe Pages Jaunes - solutions numériques et médias limitée** a été renouvelée en février 2015. Une forte majorité des membres présents à l'assemblée ont accepté l'entente de principe. La nouvelle convention collective restera en vigueur jusqu'au 31 mars 2019.

Le litige qui nous oppose au Groupe Pages Jaunes sur la question des avantages sociaux qui a été porté en appel devant la Cour suprême du Canada cependant demeure. J'y reviendrai plus loin dans mon rapport.

La négociation pour le renouvellement de la convention collective de travail, échue depuis le 30 avril 2014, pour plus de 95 employés de la **compagnie Dare** à Sainte-Martine s'est déroulée pour le moins

dans un climat d'affrontement de la part de l'employeur. Après seulement 4 rencontres en direct, l'employeur demandait la conciliation.

La conciliation, qui s'est étalée sur 6 rencontres, n'a pas permis de grandes modifications salariales en dépit des propositions constructives du comité de négociation sur les clauses normatives, notamment sur les dispositions en matière du mouvement de la main-d'œuvre. Les conditions de travail sont étroitement liées à cette clause compte tenu des différents horaires de travail (jour, soir, nuit et fin de semaine).

Le 30 octobre dernier, nos membres rejetaient l'offre finale de l'employeur et votaient pour la grève.

Les employés ont à nouveau voté la semaine dernière sur une nouvelle offre patronale et cette fois-ci, ils ont entériné l'entente de principe sans avoir à recourir à la grève.

Un dernier point concernant les groupes du SEPB 574 que j'aimerais souligner ici et c'est la volonté avec laquelle les membres chez Iron Mountain se sont battus pour se syndiquer avec le SEPB-Québec. Ce groupe aura finalement sa première convention collective qui s'échelonne du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2016.

SEPB 575 - Le Syndicat chez Desjardins

Il s'agit de notre plus grande section locale. Les efforts de syndicalisation ont porté fruit et les nouveaux programmes de soutien aux membres sont un succès. Les tentatives de révocation d'accréditation semblent s'amenuiser et depuis les trois dernières années, la section locale progresse de façon importante. Comme en témoignera les chiffres de nos recruteurs plus loin, environ 530 membres ont rejoint le SEPB 575. Faut croire qu'ils font bien les choses !

Le SEPB 575 a tenu son congrès au mois de mai de cette année. Des politiques ont été adoptées pour guider l'action syndicale pour les prochaines années et un comité exécutif renouvelé et élargi a été élu. Félicitations au président Guy Latour et à toute l'équipe du SEPB 575.

En trois ans, le visage de Desjardins a radicalement changé. Changé en quel sens? On parle de réorganisation, de fusion, de centralisation des services. Plus que jamais, le rôle de la section locale 575 est important pour protéger les droits des travailleuses et travailleurs de ce secteur.

La centralisation par des services partagés aura comme impact le transfert de plusieurs personnes salariées vers un nouvel employeur, soit le Groupe Services partagés (ou les GSPD).

La section locale 575 a su, par la négociation d'une lettre d'entente-cadre, protéger les conditions de travail de ses membres. En effet, si un membre est transféré, sa convention collective continue de s'appliquer. Cependant, le membre n'est pas obligé d'accepter le transfert.

Des discussions ont lieu présentement avec la Fédération pour trouver des solutions au chapitre des accréditations. Le dialogue est ouvert.

Avec plus de 80 unités d'accréditation, il y a toujours un ou des groupes en négociation. Notre équipe de conseillères et conseillers, les membres du comité exécutif du SEPB 575 et les officiers de la base sont bien occupés.

Le défi est grand pour l'avenir, et le SEPB-Québec saura faire la différence.

Le secteur scolaire

Hormis le travail quotidien de représentation de leurs membres, nos quatre sections locales qui représentent des employés dans 5 commissions scolaires – je parle du SEPB 576 pour les commissions scolaires New Frontiers et Riverside, du SEPB 577 pour la commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, le SEPB 578 pour la commission scolaire Marie-Victorin et le SEPB 579 pour la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys – sont encore une fois en négociation en partenariat avec le Front commun. Le gouvernement en place fait une fixation – il veut appliquer bêtement et aveuglément les désastreuses politiques d'austérité. Négocier dans un tel contexte est un défi de taille. Le gouvernement exige depuis des mois de nos membres du secteur public dont les salaires et les avantages sont déjà loin du secteur privé des concessions que j'appellerais des mesures d'appauvrissement. Ce gouvernement de droite et anti-travailleur a eu le front de déposer une proposition salariale de 0 %, 0 %, 1 %, 1 % et 1 % pour une convention collective de 5 ans. Les emplois de ce secteur occupés par nos membres sont déjà en majorité précaires ou à temps partiel. La moyenne salariale de nos membres au SEPB-Québec se situe en-deçà de 25 000 \$ par année. L'offre du gouvernement est scandaleuse. Face à l'intransigeance du gouvernement, nos membres ont accordé des mandats de grève en Front commun à leur syndicat.

Le gouvernement a depuis fait une contre-proposition : 0 %, 1 %, 1 %, 1 % et 0 %. Wow ! Ils ont changé un 0 % de place ! On peut facilement prévoir que les grèves, les manifs et autres moyens de pression vont se poursuivre.

Trois de nos commissions scolaires sont du réseau anglophone. On a longtemps pensé que les syndicats de ce réseau étaient moins militants et moins combatifs. Les résultats des votes de grève et le succès remporté par les journées de grève nous démontre le contraire.

Tous nos syndicats dans le secteur public tant anglophone que francophone se sont donné des mandats forts et ont démontré leur solidarité lors des journées de grève.

Nos membres méritent beaucoup plus que ce que le gouvernement Couillard leur offre. La solidarité et la détermination que démontrent déjà nos membres, le gouvernement n'a qu'à bien se tenir.

SEPB 610 – Société de transport de Montréal

Après avoir revu en profondeur leur plan d'évaluation avec l'aide du SEPB-Québec, la section locale 610 a conclu, au mois de janvier 2013, une convention collective de 5 ans se terminant au mois de février 2017.

Une convention plus que satisfaisante pour ses 450 membres puisque le syndicat a intégré le plan de dotation dans la convention collective, a conclu un plan de repositionnement salarial et a obtenu des augmentations de 2,0 % à 2,5 %.

Tant les membres du SEPB 610 que les juristes et les architectes de la Ville de Montréal sont touchés par l'adoption de la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal*, qui, selon nous, est anticonstitutionnelle. D'ailleurs, une requête a été déposée en Cour supérieure par le SEPB-Québec au nom des sections locales 610 et 571 et les autres syndicats du secteur municipal.

Cette loi fait fi du passé et des ententes négociées de bonne foi. On n'a rien volé ! Et voilà que, par une loi, les villes pillent les régimes de retraite impunément. La loi abolit l'indexation des rentes sur le service passé, oblige le partage du coût du service courant de même que pour les déficits futurs à 50/50.

Vraiment, c'est une loi qui nie le droit à la libre négociation. Nous avons un message pour le gouvernement Couillard : « on ne se laissera pas faire » et les syndicats seront plus solidaires que jamais dans cette bataille juridique.

2. DOSSIERS JURIDIQUES

Depuis le dernier congrès du SEPB-Québec, les conseillères et conseillers qui plaident devant les tribunaux ont ouvert 805 dossiers dont 441 sont toujours actifs.

Notre équipe juridique s'est agrandie depuis notre dernier congrès et de nouvelles figures sont apparues : vous serez heureux de constater que parmi les sept personnes formant cette équipe, cinq sont des femmes.

Également au 1^{er} septembre de cette année Pierrick Choinière-Lapointe devenait adjoint au responsable des affaires juridiques.

Il est difficile de faire un tri parmi les dossiers traités, mais il m'importe quand même d'en souligner quelques-uns.

Section locale 573

Quelle saga ! Nous avons tout tenté; recours devant la CRT, Cour supérieure, Cour d'appel, plainte à l'Organisation internationale du travail.

Nous avons déployé énormément d'énergie dans ces dossiers et nous avons perdu la bataille concernant le personnel d'enquête : malheureusement, comme je l'indiquais plus haut, ils ne sont plus sous le parapluie de la FTQ.

Nous avons perdu des batailles juridiques certes, mais nos efforts ne sont pas restés vains : en utilisant tous les moyens mis à notre disposition, nous avons réussi à retarder jusqu'au renouvellement de la convention collective l'application du calcul de la rente de transition pour le service antérieur au 1^{er} janvier 2013.

Également, nous faisons face à un grief patronal réclamant que la section locale mette en garantie en faveur de la CCQ une somme d'environ 9 millions de dollars en vertu du régime de retraite.

Ce grief a été réglé récemment lors du renouvellement de la convention collective, l'employeur ayant carrément retiré son grief et par le fait-même, la section locale n'a pas eu à donner telle garantie.

Cette longue bataille juridique avec ses gains et ses pertes s'est terminée à la table de négociation en vue du renouvellement de la convention collective.

Secteur scolaire

C'est un homme défait qui s'est adressé à nous en 2010 : accompagné de sa conjointe qui l'a soutenu et qui a cru en lui Marcel Dubois a été le premier à se prévaloir de notre politique en matière de défense des membres faisant l'objet d'accusation pénale ou criminelle.

Accusé à tort de cinq chefs d'accusation en rapport avec son travail auprès des enfants, monsieur Dubois venait d'être condamné et il était lourdement endetté. Le SEP-B-Québec a payé ses dettes d'avocat, embauché un criminaliste d'expérience et M. Dubois a été acquitté en appel de tous les chefs d'accusation.

Par la suite, nous l'avons représenté en arbitrage, et l'arbitre a accueilli ses griefs. L'arbitre a également ordonné à l'employeur le remboursement des honoraires d'avocat de 51 000 \$ assumés pour sa défense devant les tribunaux ayant compétence en matière criminelle et ordonné à l'employeur de lui verser la somme de 18 000 \$ à titre de dommages moraux.

La commission scolaire a contesté cette décision devant la Cour supérieure et cette cause a été plaidée cette semaine.

Souhaitons bonne chance à la section locale et surtout,
Souhaitons bonne chance à Marcel Dubois.

Secteur Desjardins

Chez Desjardins, le régime d'intéressement fait l'objet d'une lettre d'entente prévoyant un certain nombre d'obligations pour les parties dont notamment l'échange d'information de bonne foi concernant les modalités du régime à mettre en place.

À l'occasion d'un arbitrage, l'employeur, DGOPP, a prétendu que, outre ces dites obligations de forme, il avait l'entière discrétion quant à l'administration du régime.

En 2008, DGOPP avait unilatéralement refusé de verser les sommes dues aux personnes salariés, et ce en geste de solidarité avec le Mouvement Desjardins frappé par la crise des subprimes.

L'arbitre rejeta l'argumentaire de DGOPP et conclut que, puisque le régime d'intéressement constitue une condition de travail, il a tous les pouvoirs nécessaires afin d'en surveiller l'administration.

Cette conclusion de l'arbitre est importante; elle signifie que l'on peut désormais prétendre que le régime d'intéressement et ses modalités d'application font partie intégrante de la convention collective.

SEPB 574

Comme vous le savez, le SEPB est un des rares syndicats à mener une bataille contre les régimes de retraite à deux vitesses, soit le fait pour un employeur de créer un nouveau régime de retraite moins avantageux pour les nouveaux employés.

Notre cause qui nous oppose au Groupe Pages Jaunes a été rejetée devant l'arbitre, la Cour supérieur et la Cour d'appel. Compte tenu de l'importance de l'affaire, nous avons demandé à la Cour suprême du Canada la permission d'en appeler et nous sommes dans l'attente de cette décision.

Cette cour mettra un point final à ce débat et aura des répercussions partout au Canada.

Nous croyons fermement que les régimes de retraite à deux vitesses ne sont pas seulement immoraux mais aussi illégaux. Nous espérons que les régimes de retraite à deux vitesses seront jugés illégaux par la Cour suprême du Canada.

Ailleurs au Canada

Victoire du SEPBB 397, la grande section locale du COPE SEPBB en Saskatchewan - devant la Cour suprême du Canada

En 2008, la Fédération des travailleuses et travailleurs de la Saskatchewan et d'autres syndicats contestèrent deux lois ayant un impact important sur la liberté d'association au Canada. Notre section locale 397 était partie prenante à et un des syndicats leaders de ce recours.

À cette époque, le gouvernement nouvellement élu de la Saskatchewan adoptait alors deux projets de loi importants :

- Le *Public Service Essential Services Act (PSESA)* qui limitait l'exercice du droit de grève aux salariés du secteur public par l'imposition de services essentiels. Nul mécanisme véritable n'était prévu pour dénouer l'impasse des négociations collectives.
- Le *Trade Union Amendment Act* qui modifiait le processus d'accréditation syndicale par l'accroissement du pourcentage d'appui requis de la part des salariés et par la réduction de la période d'obtention par écrit de cet appui.

Le juge de première instance donnait raison aux syndicats sur la PSESA. Il concluait par ailleurs que les changements apportés à la *Trade Union Amendment Act* ne contrevenaient pas à la Charte canadienne des droits et libertés.

La Cour d'appel de la Saskatchewan a accueilli l'appel interjeté par le gouvernement de la Saskatchewan et rejette l'appel des syndicats concernant la *Trade Union Amendment Act*.

Cependant, la Cour suprême du Canada vient de donner raison aux syndicats concernant le PSESA, et rejette l'appel concernant la *Trade Union Amendment Act*.

La valeur historique de ce jugement

Dans une décision rendue à la majorité (5:2) et après un tour d'horizon historique, international et jurisprudentiel, la Cour déclare « qu'un processus véritable de négociation collective exige que les salariés puissent cesser collectivement le travail aux fins de la détermination de leurs conditions de travail par voie de négociation collective. »

Elle ajoute que la « faculté » de cesser collectivement le travail est une composante nécessaire du processus par lequel ces salariés peuvent continuer de participer véritablement à la poursuite de leurs objectifs liés au travail.

Ayant déterminé que le droit de faire la grève est un droit constitutionnellement protégé, il restait à déterminer si, dans cette affaire en Saskatchewan, l'entrave législative au droit de grève équivalait à une entrave substantielle à la négociation collective.

La Cour analyse alors les moyens retenus par le Parlement de la Saskatchewan afin de vérifier s'ils portent atteinte le moins possible aux droits constitutionnels en cause. La Cour suprême a décidé qu'étant donné l'inexistence d'un processus de règlement des différends à la fois impartial et efficace permettant de contester les désignations de l'employeur pour définir les services essentiels, la loi (PSESA) est en effet inconstitutionnelle.

Le SEPB-Québec salue cette décision importante, voire cette victoire, pour le mouvement syndical et désire souligner particulièrement le travail de notre section locale 397.

3. RECRUTEMENT SYNDICAL

Nos efforts de syndicalisation ont porté fruit. Nos deux recruteurs, Alex Desrochers et Claude Paquet, appuyés par nos militantes et militants, forment une équipe du tonnerre.

Depuis le dernier congrès en 2012, nous avons accueilli dans nos rangs plus d'un millier de nouveaux membres, dont les 250 membres d'Investissement Québec et le groupe des juristes de proximité qui ont rejoint le SEPB 571. Le SEPB 574 accueille les 100 membres d'Iron Mountain et les libraires des succursales Archambault Berri et Place-des-Arts et de Renaud-Bray-St-Denis. 14 nouvelles caisses du Mouvement Desjardins ont rejoint LE syndicat chez Desjardins, le SEPB 575, pour un grand total de 1 056 nouveaux membres. Bienvenue au SEPB-Québec !

Malheureusement, il y a un revers à la médaille en ce sens que nous avons dû laisser aller les 300 « inspecteurs » de la CCQ, une perte importante car elle résulte sur la négation d'un droit

constitutionnel. Trois groupes dans le secteur des caisses nous sont également quittés, pour un total de 428 membres perdus.

Nous comptons donc une augmentation nette de 638 membres dans nos effectifs; en ces temps politiques et économiques si difficiles, il s'agit d'une bonne moyenne pour ces trois dernières années.

4. LES COMITÉS PERMANENTS

Nous avons 4 comités permanents qui jouent un rôle important de recommandation, de planification et de coordination de plusieurs de nos activités auprès du comité exécutif. Vous entendrez au cours de ce congrès chacun de ces comités présenter leur rapport. Je voudrais tout de même souligner une nouveauté : en octobre 2014, le comité exécutif acceptait à l'unanimité la demande du réseau des jeunes de devenir comité permanent. Comme vous le constaterez avec leur rapport, cette décision est pleinement méritée.

5. NOUVEAU SITE WEB

Notre site Web commençait à trahir son âge. Nous avons donc procédé à une troisième refonte de notre site. Le site n'en est que plus vivant, plus moderne, plus facile à gérer et il est adapté aux nouvelles plateformes technologiques comme les téléphones intelligents et les tablettes.

Nous avons lancé notre nouveau site Web en octobre et je veux remercier Kateri Lefebvre, Daniel Vallée et Francine Doyon pour tout le travail qu'ils ont accompli avec notre fournisseur pour mener ce projet à terme. J'espère que vous, que nos membres et nos amis profiteront de ce nouveau site.

6. NOTRE IMPLICATION ET NOS AFFILIATIONS

On le dit souvent; le SEP-B-Québec est le plus petit des gros syndicats ou le plus gros des plus petits syndicats. Le SEP-B-Québec se range au huitième rang parmi les 36 syndicats affiliés de la FTQ. La FTQ je vous le rappelle est de loin la plus grande centrale syndicale au Québec avec plus de 600 000 membres affiliés.

Comme vous le savez, au dernier congrès de la FTQ en 2013, mon prédécesseur, notre confrère, a été élu secrétaire général de la FTQ. Pour une toute première fois, un des nôtres accédait à l'un des deux postes de la haute direction de la FTQ. Tout un honneur pour notre organisation.

Par la force des choses, je devenais donc vice-président de la FTQ en remplacement de Serge; nous avons également des représentants du SEPB-Québec qui siègent et sont d'actifs participants sur tous les comités de la FTQ. Je pense entre autres au comité sur l'alcoolisme, toxicomanies et autres dépendances, sur l'arbitrage de griefs, le comité sur l'assurance emploi, la condition féminine, les droits des GBLT, le comité d'éducation, sur l'emploi, le comité sur l'environnement et le développement durable, le comité sur la promotion du français, sur l'intégration du travail des personnes handicapées, sur l'intégration au travail des personnes immigrantes, le comité des jeunes, sur les régimes de retraite et les assurances, sur la santé et sécurité au travail et le comité de solidarité internationale.

À titre de vice-président, j'ai eu le privilège de représenter la FTQ à la commission parlementaire sur la fiscalité et je peux vous confirmer de mon expérience : oui, c'est vrai, le gouvernement Couillard nous déteste. Le ministre Coiteux nous a dans sa ligne de mire. Durant les audiences pendant que nous débattions des mesures d'austérité versus les besoins de la population, j'ai senti que s'il avait été directement assis devant moi, il m'aurait sauté dessus tant ses yeux étaient remplis de mépris. Heureusement pour moi ou pour lui, il était à l'autre bout de la table.

Comme représentant du SEPB, j'ai aussi rencontré les ministres de l'Éducation – je dis les ministres parce qu'il y en a eu deux; d'abord Yves Bolduc puis ensuite François Blais. J'ai aussi rencontré au nom de nos membres de Renaud-Bray et Archambault la ministre de la Culture et des Communications madame David (ou la sœur de l'autre !) je dois avouer que cette dernière est plus cordiale que plusieurs de ses collègues.

La FTQ est une grande force progressiste et de changement au Québec et elle a démontré encore et encore sa détermination à défendre nos dossiers et à faire avancer la société. Je suis fier d'en faire partie et de prendre notre place au sein de cette grande famille syndicale.

Sur le plan canadien, le SEPB-Québec joue un rôle primordial au sein de notre syndicat national. Le Québec représente la plus grande région de notre syndicat canadien suivi par la Colombie-Britannique, et c'est bien correct comme ça.

Comme je vous le disais, quand Serge a quitté le SEPB pour devenir secrétaire général de la FTQ, il a aussi quitté la présidence de notre syndicat canadien. Avec l'appui du SEPB-Québec, je me suis présenté au poste de président national, et le 1^{er} janvier 2014, j'étais élu à ce poste. C'est un honneur pour le SEPB-Québec et je tiens à vous remercier de m'avoir fait confiance. Je dois aussi remercier ma présidente Chantal Dumoulin qui siège comme vice-présidente pour la région 1, mon ami et compagnon de travail et de voyage syndical Pierre Gingras, le conseiller juridique à la direction canadienne sans qui

je n'aurais jamais pu assumer tout seul mes fonctions au sein du Syndicat national. Merci encore mon ami Pierre et MA présidente.

À titre de président national, je représente notre syndicat comme vice-président au Congrès du travail du Canada - la plus grande centrale syndicale au Canada avec 3,3 millions de membres où, ensemble, les syndicats affiliés font avancer la cause syndicale et font preuve de solidarité à travers le pays et même à travers le monde. Le CTC est une organisation dynamique et une force de justice, d'équité, d'unité et de solidarité inégalée au Canada.

J'ai aussi eu l'honneur et le privilège de représenter, à l'extérieur du Canada, notre syndicat, le COPE SEPB, à deux reprises auprès d'une organisation syndicale internationale – UNI Global. L'économie est mondiale et les employeurs le comprennent très bien. Il est donc essentiel que nous aussi puissions échanger et tisser des liens de solidarité et de coopération internationale avec nos consoeurs et nos confrères d'autres pays.

Pour moi, la solidarité n'a pas de frontière. Les défis et les enjeux sont partout. Plus nous sommes solidaires, que ce soit sur le plan local, entre sections locales, entre organisations syndicales québécoises ou canadiennes ou même mondiales plus nous sommes en mesure de viser plus haut, d'aller plus loin et de réussir.

7. L'ACTION POLITIQUE

Nos enjeux sont nombreux mais notre vision est claire. On en a beaucoup parlé dernièrement. Jusqu'à récemment, nous avons à Ottawa un gouvernement qui pendant 10 ans a fait des ravages. Un gouvernement antisyndical et désastreux pour les travailleurs. Un gouvernement qui a tenté de changer le Canada pour toujours et pour le pire. Il nous en a fallu du temps et des efforts. Il fallait défaire le gouvernement Harper à tout prix et le remplacer par un gouvernement progressiste. Malgré une campagne électorale des conservateurs basée sur la peur, la haine, la division et la xénophobie, les Canadiennes et les Canadiens en ont eu assez et les ont crissés dehors.

Aujourd'hui je peux faire deux constats sur cette élection fédérale :

1. On a atteint au moins un de nos deux objectifs; on a mis les conservateurs dehors;
2. Le mouvement syndical est une force incontournable. Harper a tout fait pour nous détruire et nous diviser, mais il en a été incapable et nous en sommes sortis plus unis et plus forts.

Le 10 novembre, Pierre et moi étions à Ottawa pour la réunion statutaire du conseil canadien du CTC – c'est une espèce de comité exécutif élargi – et pour la première fois de l'histoire du CTC, le premier ministre du Canada s'y est présenté pour rencontrer les dirigeants syndicaux canadiens. Devinez quand pour la dernière fois un premier ministre s'est adressé au congrès du CTC ? Il s'agissait d'un certain John Diefenbaker... en 1958.

Alors, oui, le mouvement syndical est LA force progressiste incontournable.

La politique de division et d'exclusion n'a pas marché et on peut maintenant espérer mieux. Il y a des enjeux nationaux et internationaux d'une importance capitale. Prenons pour exemple la crise des réfugiés.

Laissez-moi faire une légère digression : je suis un fils d'immigrants – je dirai plutôt fils de réfugiés. Je comprends très, très bien ce que les réfugiés d'aujourd'hui peuvent vivre. Je suis convaincu que beaucoup d'entre vous, comme vos membres, êtes nés dans un autre pays ou êtes enfant ou petit-enfant d'immigrants. En fait, hormis les Premières Nations, nous sommes tous des immigrants – certains réfugiés politiques, d'autres réfugiés économiques qui ont fini par s'installer et bâtir notre pays. On devient immigrant pour faire partie d'un pays ouvert, démocratique et inclusif. Ça n'a pas toujours été facile, la discrimination et la xénophobie ont toujours existé et de temps en temps, surtout en période de crise humanitaire, ces conceptions prennent le dessus. Je vous donne un exemple qui vient de ma famille. Peu avant la deuxième guerre mondiale et devant l'horreur qui s'annonçait en Allemagne, le responsable des politiques d'immigration canadienne à qui on posait la question « Combien de juifs devrions-nous accueillir ? » lançait cette phrase : « Un, c'est encore un de trop ».

Nous savons tous comment les choses se sont terminées et ce que ce genre de racisme a semé comme douleur et désolation. On ne peut pas permettre à un gouvernement canadien de se cacher derrière des concepts d'exclusion, de peur et de racisme.

Tout dernièrement, la France a été frappée par un terrible attentat. Quelques jours plus tôt, c'était Beyrouth qui était le théâtre d'actes violents.

Ces actes de barbarie et de haine nous ont tous bouleversé et je tiens, en mon nom personnel et au nom du SEP-B-Québec, à les dénoncer aujourd'hui ainsi qu'à transmettre nos sincères condoléances aux familles et aux proches des victimes de ces atrocités. Jamais nous ne plierons devant des actes destinés à nous faire peur et à nous diviser. Le terrorisme est une plaie et nos gouvernements doivent élaborer des stratégies et des plans d'action pour contrer ce fléau sans faire davantage de victimes, ni brimer nos droits. Il ne faut pas qu'ils perdent de vue nos valeurs fondamentales – justice, équité et égalité. Les victimes de ces actes de violence, qu'elles soient parisiennes, libanaises ou syriennes, ont plus que jamais besoin de notre compassion, de notre aide et de notre solidarité. Comme le disait si bien Agnès Gruda dans le journal La Presse : « L'E.I. a tout intérêt à faire monter la peur des réfugiés. Et en succombant à cette peur, nous faisons son jeu. Une fois de plus. »

Notre Syndicat national et le SEPB-Québec avaient déjà, avant même ces terribles attaques de Paris et de Beyrouth, joint leurs efforts à ceux du CTC pour créer un fonds syndical de 200 000 \$ pour aider le Conseil canadien des réfugiés à aider les réfugiés. Nos efforts dans ce sens doivent se poursuivre, et vous aurez à vous prononcer plus tard sur une résolution à ce sujet.

Mais pour l'heure, je vous demande de vous lever pour vous recueillir et observer une minute de silence en mémoire des victimes de Paris et de toutes les autres victimes innocentes de ces actes barbares.

8. LES GRANDS ENJEUX

SOLIDAIRES FACE AUX DÉFIS

Les élections fédérales sont maintenant derrière nous, et la période actuelle est comme une lune de miel avec ce nouveau gouvernement Trudeau. Les enjeux et nos objectifs par contre restent les mêmes. À nous de leur rappeler qu'ils doivent respecter leurs promesses.

- Abolir les lois antisyndicales C-377 et C-525;
- Procéder à une enquête sur la disparition et l'assassinat des femmes autochtones;
- Ouvrir les vannes pour accueillir les réfugiés;
- Sérieusement améliorer les régimes de retraite publics;
- Refinancer et améliorer les systèmes de santé et d'éducation publics;
- Instaurer des mesures pour aider les familles et les enfants;
- Lutter pour le climat et l'environnement;
- Réformer notre système parlementaire archaïque, et la liste est encore longue.

Au Québec, la bataille que nous menons sera rude et difficile contre un gouvernement réactionnaire. Mais je vous dis une chose : si les Albertains ont pu mettre fin à 47 ans de règne conservateur et élire un gouvernement NPD, si l'Ontario a pu barrer la route du pouvoir à Hudak et si on a réussi à botter le cul du gouvernement Harper, je crois qu'ici au Québec, on PEUT, on VA se débarrasser du gouvernement Couillard le moment venu.

Je sais que nous en avons la force et je sais que nous pouvons réussir. Comme le grand Nelson Mandela le disait : « Ça semble toujours impossible jusqu'à que nous y arrivions ». Il savait de quoi il parlait.

Oui, les défis sont nombreux et les enjeux de taille, mais ne vous trompez pas. Nous sommes une force que nul ne peut ignorer.

Ensemble tout est possible.

Merci et bon congrès.

Le directeur exécutif,
SEPB-Québec



Simon Berlin